

Mai
2017

budgets 2017

Le mot du Maire

L'équipe municipale vient de voter les budgets et tarifs municipaux 2017. Cette année, comme les années précédentes, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les tarifs municipaux restent au même niveau qu'en 2016.

Avec rigueur, nous entendons poursuivre notre programme d'équipements.

Le fonctionnement de notre école, le service de l'eau et l'entretien de la voirie sont bien entendu comme toujours nos priorités.

Le chantier que nous allons ouvrir avec l'aide du SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne) concerne la rénovation de l'éclairage public avec le souci premier de faire des économies d'énergie.

Celles-ci seront réalisées par le remplacement des matériels obsolètes et énergivores : luminaires performants, détecteurs de présence, horloge...

Nous avons sollicité l'aide financière du Conseil Départemental et celle du SEHV, indispensables pour nos finances.

Bonne lecture

Bernard POUSSIN

Dimanche 5 février 2017 : repas des aînés à la salle polyvalente, préparé et servi par le personnel du restaurant « L'Adéquate » de Saint Hilaire Bonneval dans une ambiance festive et conviviale.



Jeanine, Jeanine et Colette sont reparties avec une belle plante fleurie

Sommaire

- | | |
|---|---|
| - les comptes administratifs 2016 et les budgets primitifs 2017. | - Les séances de Conseil Municipal |
| - Présentation budget primitif annexe de l'eau | - Communication par mail, cartes d'identité |
| - Présentation budget primitif communal | - La vie communale en photos |
| - Présentation des dépenses d'équipement en investissement de 2017. | - Le mot des associations |
| | - dates à retenir |
| | - inscription concours de fleurissement. |

Site Internet : <http://www.saintdenisdesmurs.fr>
E-mail : saintdenisdesmurs@orange.fr

Comité de rédaction : Pascal CHAIGNEAU

François ENGELIBERT

Michelle MONDIT

Laetitia ROUVEIX



S
A
P
N
T
D
E
N
I
S
B
U
D
E
S
M
U
R
S

LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET LES BUDGETS PRIMITIFS 2017

A la réunion du conseil municipal du 15 mars, l'équipe municipale a voté les comptes administratifs et les affectations de résultat de l'année 2016. Les budgets primitifs 2017 ont été votés à la séance du 12 avril.

Comptes administratifs 2016 votés à l'unanimité le 15 mars 2017.

· Budget communal : Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 85 491,56€ qui a été affecté en totalité en investissement sur le budget primitif 2017. La section d'investissement présente un excédent cumulé de 58 109,85 € avec des dépenses de restes à réaliser de 45 158,94 €.

· Budget annexe de l'eau : Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 5 122,13€ qui a été affecté en totalité en fonctionnement sur le budget primitif 2017. La section d'investissement présente un excédent cumulé de 63 073,64 € avec des dépenses de restes à réaliser de 51 391,15 €.

Budgets primitifs 2017 votés à l'unanimité sans augmentation du taux des 3 taxes communales le 12 avril 2017.

· Budget communal : Le conseil municipal adopte le budget communal s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 422 600,00 €. La section investissement est équilibrée à la somme de 225 010,41 €.

· Budget annexe de l'eau : Le conseil municipal adopte le budget annexe de l'eau s'élevant en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 56 251,59 € et de 76 905,64 € pour la section investissement. Du 1er mars 2017 au 28 février 2018, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de l'eau pour les habitants de Saint Denis. Le prix du m3 d'eau reste inchangé à 0,97 € et l'abonnement à 45 €.

· Les taux d'imposition (part communale) pour 2017 sont identiques à ceux de 2016 et inchangés depuis 2011. Seules les bases pour les calculs d'imposition fixées par l'Etat sont augmentées de 0,4%

Taxe d'habitation à 15,00 %, taxe foncière - propriétés bâties à 20,91 %, taxe foncière - propriétés non bâties à 75,69 %.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EAU 2017

↪ Section de fonctionnement

Recettes : 56 251,59 €

Dépenses : 56 251,59 €

<u>Produits de service des domaines</u> Vente de l'eau (42 000 €), taxes, redevances, autres produits (6 300 €)	48 300,00 €	<u>Charges générales</u> : Lampes, énergie, petit matériel, frais d'analyse, compteurs, impôts, taxes, entretien et réparations, etc.	24 042,54 €
<u>Opération d'ordre de transfert entre sections</u>	2 829,46 €	<u>Autres charges</u> : versements de la taxe sur l'eau aux agences, pertes sur créances, dotations aux amortissements, etc.	21 081,00 €
<u>Excédent antérieur reporté 2015</u>	5 122,13 €	<u>Charges financières</u> : Intérêts emprunts	128,05 €
		<u>Charges du personnel</u>	11 000,00 €
		<u>Virement</u> section investissement.	0 €

↪ Section d'investissement

Dépenses : 76 905,64 €

Recettes : 76 905,64 €

<u>Dépenses d'équipement (prévisions)</u> : Transmetteur d'alarme, extension réseau d'eau, achat pompe, connecteur et capteur UV, piquets clôture PPI, ordinateur, réfection voirie Bas-Chalard, dameuse plaque vibrante, compteurs, nettoyeur haute pression.	71 845,64 €	<u>Recettes financières</u> : Excédent d'investissement ; résultat reporté : 63 073,64 €, FCTVA : 140,00 €.	63 213,64 €
<u>Dépenses financières</u> : Remboursement capital emprunt (2 230 €), amortissement subventions (2 830 €)	5 060,00 €	<u>Recettes d'ordre</u> : divers amortissements (13 692 €).	13 692,00 €

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

↪ Section de fonctionnement

Recettes : 422 600 €

Dépenses : 422 600 €

Produits de service des domaines : Virement salaire budget annexe, agence postale communale, garderie, transports scolaires, etc.	34 280,00 €	Charges générales : Energie, combustibles, réparation voirie, fournitures (d'entretien, scolaires), entretien matériel, maintenance, assurance, achat petit matériel, fêtes et cérémonies, téléphone, formation, etc.	122 550,00 €
Impôts et taxes : Taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties (211 000 €), autres (47 500 €).	251 000,00 €	Charges du personnel : Rémunération du personnel, cotisations aux organismes.	237 965,00 €
Dotations et subventions : Dotations, compensations (les 3 taxes locales) et subventions versées par l'Etat, participation RPI-Masléon.	111 054,00 €	Autres charges de gestion : Subventions versées aux associations, participations à différents organismes, indemnités des élus, transport scolaire, RPI, ordures ménagères, etc.	52 280,00 €
Autres recettes : Revenus des immeubles (gîte, salle polyvalente), dons, produits exceptionnels, remboursement rémunérations.	26 266,00 €	Autres charges : Dépenses imprévues, dotations aux amortissements, atténuation de produits, annulation titres, charges exceptionnelles, etc.	7 155,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	0 €	Charges financières : Intérêts d'emprunt.	2 650 €
		Virement à la section investissement.	0 €

↪ Section d'investissement

Recettes : 225 010,41 €

Dépenses : 225 010,41 €

Recettes financières : Excédent de fonctionnement (85 491,56 €), FCTVA (12 600 €), taxe urbanisme (1 000 €).	99 091,56 €	Dépenses d'équipement : Plan d'urbanisme, logiciels, voiries (réparations à « La Rue », panneaux de signalisation), école (clôture, mobilier, jeux périscolaires, jeux extérieurs), église (chauffage, main courante accessibilité), toiture vestiaire stade, toilettes sèches au cimetière, étagères bibliothèque, acquisitions diverses (radar pédagogique), éclairage public, rénovation du logement de « La Poste ».	202 810,41 €
Recettes d'équipement : Subventions CD (22 240 €), prêt à taux bonifié CD (6 000 €) Subventions SEHV (36 288 €)	64 528,00 €	Dépenses financières : Remboursement capital emprunt.	22 200,00 €
Recettes d'ordre : amortissement	3281,00 €		
Résultat reporté 2016	58 109,85 €		

Les subventions accordées aux associations communales sont reconduites pour un montant de 350 € chacune.

EVOLUTION DES BUDGETS SUR 3 ANS

	budget principal			budget annexe de l'eau		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
investissement	202 564	198 045	225 010,41	65 586	69 547	76 905,64
fonctionnement	442 134	474 150	422 600,00	67 475	66 896	56 251,59
total	644 698	672 195	647 610,41	133 061	136 443	133 157,23

PRESENTATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN INVESTISSEMENT DE 2017



Tous ces chiffres correspondent au montant maximum affecté à chaque dépense et donc peuvent baisser.

BUDGET DE L'EAU

- **Achat matériel** : Pompes si besoin, capteur UV, ordinateur, piquets clôture PPI, transmetteur d'alarme, compteurs, nettoyeur haute pression, dameuse plaque vibrante (29 951 €).
- **Extension de réseau d'eau si besoin** : 26 076 €
- **Réfection voirie Bas-Chalard** : 14 418,64 €
- **Clôture réserve incendie** : 1 400 €

- Aménagements paysagers clôture école, place « Victor Gane » et devant le bâtiment communal en face de l'église (2503 €).
- Achat de terrain route de l'Usine et frais de notaire (6 340 €).

- Aménagement étagère bibliothèque (3 000 €).
- Autres équipements : radar pédagogique (3 200 €)

• **Travaux:**

- Toiture vestiaire stade et appentis (16 600 €).
- Eglise : chauffage église et main courante accessibilité (12 500 €).
- Toilettes sèches cimetière (2 600 €).
- Eclairage public (SEHV) : modification programmation horloge et nouveaux équipements (90 632 €).
- Rénovation du logement « la Poste » (22 053,47 €).

BUDGET PRINCIPAL avec les restes à réaliser de l'année 2016.

- **Voirie** :
 - Réparation de voiries « La Rue » (18 326,24 €).
- **Acquisitions diverses** :
 - Plan d'urbanisme PLU (11 226 €) et logiciels (995€).
 - Equipements pour l'école : jeux périscolaires (1562,90 €), mobilier (800 €), jeux extérieurs (400 €).

Tous ces travaux sont financés en partie par des subventions accordées par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le SEHV (Syndicat Energie Haute Vienne) et le Département.

LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février

Informations :

Location véhicule 9 places :

Carrefour Market enquête sur l'éventuel intérêt de mettre en place la location d'un véhicule 9 places. Le Conseil n'en voyant pas l'utilité propose de ne pas donner suite.

Subventions du Conseil Départemental :

- Installation de toilettes sèches au cimetière subventionnées à 45 % sur un montant estimé à 2 100 €.
- Aménagement de la bibliothèque subventionnée à 35 % sur un montant estimé à 2 500 €.

Logement de l'ancienne Poste :

Suite au départ des locataires, il y a lieu de prévoir des travaux et surtout de réfléchir au devenir de ce logement.

ABRA (Association Briance Roselle Aventure) :

Présentation de l'itinéraire de la course cycliste qui passe à Saint-Denis le dimanche 9 avril et organisée par l'ABRA.

Rappel de dates :

- 12 février : loto des écoles à Masléon.
- 22 février : Conseil syndical Monts et Barrages à la salle du Chatenet à 20h.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une indemnité, pour ses prestations d'assistance et de conseil, à M. Bourgeois qui est le nouveau Receveur Municipal à Saint-Léonard de Noblat.
- Accepte la convention tripartite entre le RELAIS 23, le SYDED et la commune afin d'autoriser l'implantation, située au Châtenet, des conteneurs de collecte TLC (Textiles, Linge de maison et Chaussures usagées) gérée par le RELAIS 23.
- S'oppose au transfert automatique de la compétence « Plan Local Urbanisme » vers la communauté de Communes de Noblat. Après discussion et considérant que le Plan Local d'Urbanisme de la commune est en cours d'élaboration, les conseillers municipaux pensent avoir un rôle incontournable pour pouvoir mener à terme ce document d'urbanisme jusqu'à son approbation par les services de l'Etat.
- Accepte la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne concernant l'opération « rénovation énergétique » sur l'éclairage public de la commune.

Séance du 15 mars

L'équipe municipale, à la majorité:

M. le Maire donne lecture d'un courrier d'administrés sollicitant la commune afin d'obtenir une participation financière pour un voyage scolaire. Leur fille fréquente le collège de Saint-Léonard et doit partir en Angleterre. L'enseignement secondaire est une compétence du Département.

- décide de maintenir la décision de ne pas intervenir dans le financement des voyages scolaires du secondaire (10 voix pour, 1 contre et 2 abstentions).

L'équipe municipale, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2016 du budget communal et du budget de l'eau.
- Approuve l'affectation des résultats de ces deux budgets.
- Approuve le tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

emploi	Nombre de personnes
adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjointes techniques	5

Informations :

Accessibilité église :

La sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis favorable à la demande de dérogation faite par la mairie pour les travaux d'accessibilité de l'église. Elle demande cependant l'installation d'une main courante sur le côté droit de l'entrée principale et la pose d'une bande d'éveil à la vigilance contrastée visuellement et tactilement installée à 50 cm sur la première marche en haut de l'escalier principal.

Séance du 12 avril

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les budgets primitifs 2017.
- Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales ni les tarifs communaux.
- Accepte la proposition du Conseil Départemental de bénéficier d'un prêt de 6 000 € à taux bonifié de 0,25% auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 10 ans. Ce prêt sera affecté aux travaux de voirie.
- Vote à la majorité l'installation d'un radar pédagogique dans la traversée du Châtenet (8 voix pour, 5 abstentions et 0 contre).

- Autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès des organismes compétents pour l'achat d'un radar pédagogique et pour des travaux de voirie : la VC 10 « Bas Chalard ».
- Accepte l'admission en créances éteintes pour un montant de 72,95 € sur le budget de l'eau suite à la demande de la trésorerie de Saint-Léonard.
- Accepte le réaménagement de l'affectation du temps de travail de l'agent communal consacré au service de l'eau.

UNE COMMUNICATION RAPIDE PAR MAIL



A votre demande, la mairie peut gérer l'envoi d'informations auprès des administrés par mail lors d'évènements exceptionnels (panne d'électricité, coupure d'eau, fermeture exceptionnelle de la mairie, etc.).

L'inscription étant basée sur le volontariat, il est nécessaire de nous communiquer **vosre adresse mail qui restera confidentielle**. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail à la mairie saintdenisdesmurs@orange.fr en indiquant votre participation à cette communication par mail et votre adresse sera enregistrée automatiquement.

Vous serez donc informé plus rapidement.

LES CARTES D'IDENTITE



Depuis le 15 mars 2017, la mairie de Saint-Denis n'est plus en mesure d'établir les cartes d'identité. Seules les mairies équipées d'une station biométrique sont en mesure de le faire.

Les mairies les plus proches équipées de ce dispositif sont celles de : Panazol, Eymoutiers, Saint-Léonard-de-Noblat.

A Saint-Léonard-de-Noblat, les agents de ce service vous reçoivent du lundi au vendredi (14 heures – 17 heures) et le samedi (9 heures – 12 heures).



LA COMMUNE EN PHOTOS



Le banc sur la pelouse de la cour d'école.



La nouvelle toiture et le nouvel appenti des vestiaires du stade.

SAINT DENIS DES MURS

Les associations de la commune organisent :

LA FÊTE LOCALE

SAMEDI
13 MAI

09h30

Rando découverte de 7kms
ouverte et gratuite à tous,
suivie du pot de l'amitié

15h00

COURSE CYCLISTE
PRIX DE LA MUNICIPALITE

20h30 REPAS DANSANT 15 €

MOULES-FRITES

FROMAGE, DESSERT Boissons non comprises

DIMANCHE
14 MAI

14h00

CONCOURS de Pétanque
officiel, licence obligatoire

14h30

JEUX CYCLISTES
Pour les enfants de 4 à 14 ans

SALLE POLYVALENTE

15h30

SPECTACLES & Animations
Numéro d'échasses, jonglage etc .

17h30

Animation dansante
en ligne et de salon

Le pot de l'amitié pour tous pour clôturer la fête locale

RESERVATIONS
Jusqu'au 10 MAI

05 55 57 01 95
06 48 98 93 51

IPNS

La Gym de St Denis des Murs



LE CHATENET de ST DENIS DES MURS
... STEP ... FITNESS ...
RENFORCEMENT MUSCULAIRE ...

Facebook : Gym'V Saint Denis Des Murs
gymv.stdenis@gmail.com

06.45.47.86.01



DATES à RETENIR

- **8 mai** : Rassemblement à 10h45 devant la mairie ou 11h devant le monument aux morts.
- **10 mai** : Assemblée générale extraordinaire de la GYM'V à 20h30 à la salle polyvalente.
- **13 et 14 mai** : Fête locale organisée par les associations communales et la commune.
- **25 mai** : Rando découverte organisée par « les Lémovices ».
- **28 mai** : les puces de « Léon et Denis », rendez-vous au stade du Châtenet.
- **24 juin** : Fête de la musique organisée par « Les Troubadours de la Combade » à la salle polyvalente du Châtenet.
- **29 juin** : Assemblée générale de « M'Danses » à la salle polyvalente du Châtenet.
- **30 juin** : Assemblée générale de « Léon et Denis » à la salle polyvalente du Châtenet.
- **1 juillet** : Assemblée générale des « Lémovices » à la salle polyvalente du Châtenet.
- **8 et 9 juillet** : Sortie de fin d'année organisée par « Léon et Denis » au "Puy du Fou".
- **17 juillet** : Vide-grenier organisé par le comité de jumelage "Noblat Aigues Vives" à Eybouleuf.
- **29 juillet** : Repas entrecôte organisé par « les Lémovices » à la salle polyvalente.

